



[BIENNE ACCUEIL](#) [VIVRE](#) [ÉCONOMIE](#) [LOISIRS](#) [AUTORITÉS / ADMINISTRATION](#) [SERVICES](#)

Bienne Accueil > [Presse](#)

[Agenda](#)

Presse

[Presse](#)

[Emplois](#)

[Cartes](#)

[Bienne de A à Z](#)

[RSS](#)

Communiqué de presse concernant les arrêtés rendus par le Conseil municipal lors de sa séance du 23 septembre 2015
(23.09.2015)

La Ville de Bienne prend des mesures pour lutter contre les occupations illégales de terrains par les gens du voyage étrangers

Ces dernières années, la Ville de Bienne a été de plus en plus touchée par les occupations illégales de terrains par des gens du voyage étrangers, surtout dans le périmètre du site économique d'importance stratégique des Champs-de-Boujean. Le Conseil municipal a par conséquent décidé une série de mesures dont la mise en oeuvre comporte des éléments préventifs et répressifs, tout en prévoyant de faire davantage intervenir la Police cantonale et de présenter deux demandes au Conseil-exécutif.

Le nombre d'occupations illégales de terrains par des gens du voyage étrangers a augmenté ces dernières années à Bienne. Alors qu'on en dénombrait en moyenne entre cinq et dix par an jusqu'il y a trois ans, plus de 60 occupations illégales ont déjà été enregistrées depuis le 1er janvier dernier à Bienne. Les Champs-de-Boujean sont spécialement touchés, puisque 95% de ces occupations ont eu lieu dans ce secteur.

Les réclamations de la population, de l'industrie et des commerces se sont fortement accrues ces derniers mois et semaines. Le Conseil municipal le comprend. L'article 8, alinéa 2, de la Constitution fédérale stipule certes que le mode de vie des gens du voyage est protégé, mais cela ne signifie pas que l'Etat ne peut pas prendre formellement des mesures pour lutter contre les occupations illégales de terrains par les gens du voyage, et par là-même, protéger l'ordre et la sécurité publics.

Mesures préventives

Le Conseil municipal a dès lors décidé de recourir à plusieurs mesures préventives et de veiller, en collaboration avec la Police cantonale, à ce qu'on réagisse à l'avenir plus vite qu'actuellement et que tous les moyens policiers disponibles soient engagés, et ce, dans le respect de la proportionnalité. Ainsi par exemple, les personnes occupant illégalement des terrains publics se verront infliger une amende et la Police cantonale interviendra pour faire évacuer les lieux.

De même, les autorités continueront à prodiguer des conseils aux propriétaires privés de terrains pour prévenir les occupations illégales.

Aires de séjour

Grâce à une collaboration intensive et fructueuse entre les autorités cantonales et municipales, ainsi qu'avec les gens du voyage suisses, des solutions ont pu être trouvées pour ces derniers dans le canton de Berne. Les autorités cantonales créeront un nombre déterminant de nouvelles aires de séjour et les mettront successivement en service. Le Conseil municipal a aussi proposé des solutions à ce sujet en permettant que des aires de séjour provisoires pour les gens du voyage suisses soient également exploitées à Bienne durant une phase transitoire.

Les aires de séjour pour gens du voyage étrangers restent toutefois rares. Dans la région de Bienne et du Seeland, il n'existe aucune aire de transit fixe ou provisoire, raison pour laquelle les gens du voyage occupent souvent des terrains illégalement. Des efforts sont en cours pour créer une telle aire de transit à Montmenil, mais des années peuvent encore s'écouler jusqu'à ce qu'elle puisse être exploitée. La Ville de Bienne est intervenue auprès du Gouvernement bernois, afin que celui-ci prenne en charge la création d'une aire de transit provisoire dans notre région. Il lui demandera ensuite d'ajouter dans la Loi sur la police actuellement en cours

de révision une disposition visant à ce que les terrains illégalement occupés puissent être évacués plus rapidement à l'avenir.

Pour tout renseignement complémentaire:

Beat Feurer
Directeur de l'action sociale et de la sécurité
T: 032 326 12 11

Crise des réfugiés en provenance des Balkans et de l'Europe du sud-est: don de la Ville de Bienne à la Croix-Rouge suisse (CRS)

Le Conseil municipal a décidé de faire un don de 20 000 fr. en faveur de la Croix-Rouge suisse (CRS) à la charge du crédit du Conseil municipal. Très touché par le sort des réfugiés en provenance des Balkans et de l'Europe du sud-est, le Conseil municipal entend ainsi contribuer à endiguer cette crise et participer à la réalisation de conditions de vie décentes sur place. Ce don est aussi une reconnaissance du travail accompli par les sociétés nationales de la Croix-Rouge tout au long des voies de migration et un soutien concret au travail ciblé effectué.

Pour tout renseignement complémentaire:

Erich Fehr
Maire
T: 032 326 11 01

Crédit pour la gestion des places de stationnement aux Champs-de-Boujean

Le Conseil municipal a alloué un crédit de 94'432 fr. 85 pour la gestion partielle des places de stationnement aux Champs-de-Boujean aux abords de la Tissot Arena ainsi que pour la nouvelle programmation d'horodateurs au centre-ville.

Pour tout renseignement complémentaire:

André Glauser
Responsable du Département de la sécurité publique
T: 032 326 18 03

[Conseil municipal](#)

[Retour](#)

 [imprimer cette page](#) | [^ top](#)

Accès rapide



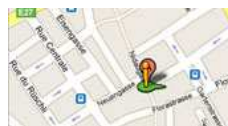
Vie culturelle



Enfants et jeunes



Sport



Street View et webcams



Carte journalière CFF

Copyright

© 2016 Biel/Bienne, tous droits réservés.

[Contact / Mise en garde / Impressum / Plan du site](#)



Autres thèmes

[Urgences](#)
[SMS - ramassage déchets](#)
[Votations](#)
[Cité de l'énergie](#)
[Velospot](#)
[Toilettes publiques](#)
[Quiz de Bienne](#)

[Vieille Ville de Bienne](#)
[Tourisme Bienne](#)
[Transports publics](#)
[Chantiers dans les rues](#)
[Météo](#)

Téléchargements

 [Portrait de Bienne](#)
 [Développement urbain](#)
[Posters ville de Bienne «Prix Engagement»](#)
[À propos Biel/Bienne](#)

